

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 17 février 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
- M. André Laliberté, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger
M. Raymond Dion, conseiller
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 h 00, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0048 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Laliberté,

appuyée par madame la conseillère Marie-France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0049

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 février 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0050

Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) » relativement au versement d'une participation financière, dans le cadre du projet « Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec » - AT2009-021 (CT-AT2009-021) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) », relativement au versement d'une participation financière jusqu'à concurrence d'un montant de 1 640 623 \$ incluant les taxes, à la « Société de transport de Québec (Réseau de transport de la capitale) », dans le cadre du projet « Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0051

Contribution 2009 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2009-002 (CT-FN2009-002) — (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 78 801 210 \$ au Réseau de transport de la Capitale, à titre de contribution de l'agglomération de Québec au budget de fonctionnement pour l'année 2009, réparti en quatre (4) versements égaux de 19 700 302,50 \$, les 13 mars, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0052

Contribution 2009 de la Ville de Québec à ExpoCité - FN2009-003 (CT-FN2009-003) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 3 979 048 \$ à ExpoCité, à titre de contribution pour l'année 2009, réparti en quatre (4) versements égaux les 3 avril, 1^{er} mai, 3 juillet et 2 octobre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0053

Prise d'acte du rapport sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2009 - FN2009-004 (Ra-1449)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte du dépôt, par le trésorier, du rapport sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux anciens régimes de retraite de la Ville, pour l'année 2009, découlant des évaluations actuarielles du 31 décembre 2004.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0054

Dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec - FN2009-006 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires 2009 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0055

Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, effectué le 4 février 2009 - FN2009-007 (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, en date du 19 février 2009, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et neuf (9) mois, pour un coût d'emprunt de 4,62702 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0056

Approbation du plan marketing et du calendrier de promotion et de ventes 2009 - OT2008-020 (Ra-1449)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver la réalisation des activités et des déplacements prévus au plan marketing et au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2009 ainsi que l'adhésion de l'Office du tourisme de Québec aux différentes associations professionnelles (documents joints en annexe au

sommaire décisionnel), à charge pour l'Office du tourisme de Québec de s'assurer que les dépenses engagées dans leurs réalisations n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement, pour l'année 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0057

Affectation, sur une base temporaire, d'une personne à l'emploi de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2009-089 (CT-RH2009-089) — (Ra-1450)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'affecter, sur une base temporaire pour une période de deux (2) années, madame Patricia Desrosiers (ID. 017525), employée permanente, à l'emploi de greffière de cour, classe 4, au Greffe de la cour municipale, avec effet à compter du 1^{er} mars 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0058

Règlement hors cour et transaction relativement aux dossiers C.S. 200-17-007120-066, 9140-8575 Québec inc. (ci-après appelée 9140) et Compagnie américaine de fer et métaux inc. c. Ville de Québec; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Ville de Québec c. 9140; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Gestion Charles-Henri Labbé inc. et Gestion Robert Labbé inc. à titre d'occupantes - AJ2008-028 (CT-AJ2008-028) — (Ra-1451)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement en cours devant le Tribunal administratif du Québec et des procédures en contestation du droit à l'expropriation devant la Cour supérieure du Québec, l'acquisition des lots 1 570 746 et 3 037 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connus sous les numéros de lots 4 270 078 et 4 270 077 du susdit cadastre, tel que montré aux plan et description technique préparés par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, le 23 septembre 2008, sous le numéro 1304 de ses minutes, ces lots étant requis pour les fins de la mise en oeuvre du

Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), le tout conformément au rapport de l'évaluateur en date du 5 juin 2006, également joint en annexe 2 au sommaire décisionnel. Ce montant de 2 360 000 \$ est réparti comme suit :

- indemnité immobilière : 1 200 000 \$;
- indemnité accessoire : 1 160 000 \$.

Ce montant inclut les intérêts, l'indemnité additionnelle, les honoraires judiciaires, de même que les frais d'experts;

- 2° d'autoriser, le Service des affaires juridiques à signer la convention de règlement hors cour et transaction jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'approprier un montant de 2 514 500 \$ incluant les taxes, prélevé de la façon suivante :
 - 1 914 500 \$ à même le Règlement R.A.V.Q. 50 (projet K06005001);
 - 600 000 \$ à même le budget d'opération du Service des travaux publics, Division de la gestion des matières résiduelles (CRB 41110, activité 4220100), à raison de 120 000 \$ par année, pendant cinq (5) ans;
- 4° d'autoriser, le Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0059

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 443 - IN2009-002 (Ra-1451)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 50 086 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0060

Appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-002 (Ra-1451)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approprier un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 443. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0061

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 444 - IN2009-004 (Ra-1451)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 425 000 \$ pour les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0062

Appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-004 (Ra-1451)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 444. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0063

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438 - EN2009-005 (Ra-1450)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de certains parcs naturels relevant de la compétence d'agglomération et l'octroi des contrats de services professionnels y afférents de même que l'acquisition de certains terrains pour fins de consolidation de la propriété municipale au parc du Mont-Bélair.

Ce règlement prévoit une dépense de 700 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'acquisition de terrains ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0064

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 439 - EN2009-007 (Ra-1450)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'un pavillon d'accueil, d'une remise et d'un stationnement au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger, dans le secteur du Lac Saint-Charles.

Ce règlement prévoit une dépense de 840 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0065

Règlement de l'agglomération sur le versement d'une participation financière au RTC dans le cadre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 424 - AT2009-012 (Ra-1448)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le versement d'une participation financière au RTC dans le cadre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 424.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0066

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 429 - TI2009-002 (Ra-1448)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le*

personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 429.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0067

Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 430 - TI2009-003 (Ra-1448)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 430.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0068

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 434 - EM2009-002 (Ra-1448)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 434.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0069

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 28.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr